



Le Bulletin des Mercuriens

La Gazette de l'Association Non Au Mercure Dentaire

Contact : Geoffrey Begon, 49 quai Comte Lair, 49400 Saumur

06 52 58 46 06 – namd.asso@gmail.com

Site : <http://www.non-au-mercure-dentaire.org/>

N° 18

Octobre 2014

L'ACTUALITÉ DU MERCURE DENTAIRE

**Vous souhaitez la fin du mercure du dentaire ? Profitez-en :
jusqu'au 14 novembre, la Commission européenne vous demande votre avis !**



La Commission Européenne soumet l'application de la Convention de Minamata sur le mercure à une consultation ouverte à tous.

L'une des questions de cette consultation concerne le mercure dentaire et son éventuelle interdiction.

Il faut qu'un maximum de personnes se prononce pour la suppression des amalgames.

Le questionnaire ne s'affiche malheureusement qu'en anglais ; mais vous pouvez toujours répondre en suivant le guide que nous avons préparé.

Alors tous à vos claviers !!! Et diffusez très vite l'information : la consultation se termine le 14 novembre.

1. Aller à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/eusurvey/runner/MinamataConvention>.
 2. Cliquer en haut sur « P4. Questionnaire »
 3. Remplir avec vos nom, prénom, e-mail. Indiquer que vous répondez comme « individual ». Sélectionner votre pays.
 4. Aller à la question 6 (Il n'est pas obligatoire de répondre à toutes les questions.)
- La question demande une opinion sur les amalgames : souhaitons-nous...

Une réduction progressive (le « *phase down* »)

OU

Une suppression pure et simple, avec certaines exemptions justifiées (le « *phase out* »)

5. **Cocher la seconde case : « ... subject to a phase out »** (c'est-à-dire l'élimination).
6. Le questionnaire demande alors d'expliquer notre choix avec un formulaire de réponse de 200 signes, soit environ 2 lignes. Voici quelques exemples de réponses possibles (vous pouvez rédiger en Français) :
 - « Je ne veux pas d'amalgames dans mes dents ou dans celles de mes enfants. Le mercure est une substance extrêmement toxique et polluante qui n'a plus sa place en dentisterie ; les alternatives sont là ! »
 - « L'Union européenne est le plus grand utilisateur de mercure dentaire au monde. La suppression des amalgames est le seul moyen de supprimer la pollution au mercure qui résulte de cet usage. »
 - « L'amalgame représente le quart de la consommation de mercure en Europe, la moitié des déchets de mercure du continent et la première source d'imprégnation des Européens en mercure : il faut l'éliminer. »
 - « En tant que dentiste, je n'ai pas besoin des amalgames. Les matériaux d'obturation sans mercure sont meilleurs car ils préservent la structure de la dent sur le long terme. »
7. Il ne reste plus qu'à reproduire les nombres ou les mots qui sont inscrits dans la case tout en bas de la page et à appuyer sur « submit » pour terminer.

Au niveau français, **nous avons obtenu que l'ANSM nous communique le rapport de l'Inserm sur l'amalgame dentaire** ; celui-ci est encore sous le sceau du secret... contentons-nous pour l'heure d'observer qu'il est mauvais. Nous avons rédigé un commentaire écrit et Marie Grosman est intervenue le 23 octobre devant l'ANSM pour une audition par la *Commission des risques liés à l'utilisation des produits de santé*. Nous consacrerons largement notre prochain bulletin à cette question.

AU CŒUR DE LA BATAILLE

Notre conseillère juridique Édith Bon a représenté *Non Au Mercure Dentaire* et *l'Alliance mondiale pour une dentisterie sans mercure* lors d'une audition concernant la mise en œuvre de la Convention de Minamata.

À cette occasion, le professeur Eduardo Rodríguez-Farré, membre du Scenihp qui a participé à la dernière expertise de ce comité sur l'amalgame dentaire (voir notre bulletin de septembre) a déploré les insuffisances croissantes en toxicologiques et en études épidémiologiques sur notre continent ; il s'est déclaré insatisfait de son propre travail à cause du manque de données.

Sara Roda, qui intervenait pour le *Council of European Dentists* (CED) a rebondi sur ces propos pour réclamer des études, des études et encore des études... Elle a estimé que le rapport BIOIS, qui préconise l'interdiction prochaine du mercure dentaire, présentait des problèmes en termes d'indépendance, voire des conflits d'intérêts.

Édith Bon a exprimé que le principal problème tient au manque de cohérence des politiques : l'amalgame dentaire, en tant que dispositif médical,

est systématiquement considéré sous un angle particulier, alors qu'il faudrait le situer dans le contexte général de la pollution au mercure. Sans cela, on se prive d'une vision globale et d'un ensemble de données scientifiques intéressantes. Du reste, faute de coordination entre les différentes instances, certains problèmes restent non-traités, comme l'antibiorésistance induite par le mercure dentaire.

Sur un sujet comme les amalgames, il n'est pas normal de constater de telles disparités au niveau européen, comme par exemple entre la Suède et la France. Édith Bon a réclamé des études européennes de type « Biomonitoring », notamment sur les cordons ombilicaux et le lait maternel. Elle a aussi affirmé, à l'encontre des soupçons jetés par le CED, que le rapport BIOIS est de notre point de vue très bien documenté. Enfin elle a conclu en rappelant que, certes, les études scientifiques ont leur intérêt... mais « si l'on faisait simplement un référendum chez les citoyens européens, personne ne voudrait avoir du mercure dans la bouche, plus besoin d'études ! »

NOUVELLES DES ALENTOURS

Reculs à répétition du gouvernement en matière de santé-environnement.

Une récente étude de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a recensé 150 produits toxiques différents dans les 3 000 cours d'eau du Sud-Est de la France, avec des taux qui atteignent jusqu'à 200 fois la norme de l'eau potable. Début septembre, la France s'est justement vue condamnée par la Cour de justice européenne pour son incapacité à améliorer la qualité de ses eaux : en réponse, notre premier ministre n'a pas proposé de faire un effort pour améliorer la protection de l'environnement et la santé des Français ; au contraire, il souhaite une remise à plat de la réglementation européenne sur les nitrates, qui lui semble trop contraignante.

Peu après, c'est l'entrée en vigueur du transit poids lourds (dont l'objectif est de réduire les pollutions aux particules) qui est repoussée ; puis l'obligation qui était faite aux collectivités locales de mesurer la qualité de l'air intérieur des crèches et écoles maternelles est levée. Ces reculades marquent le peu de sérieux dans lequel est tenue la santé-environnement - ce dont témoigne la place dérisoire de cette problématique dans le

projet de Loi de Santé Publique récemment présenté par Marisol Touraine. L'un des enjeux les plus importants des prochaines semaines va précisément consister à faire entrer, avec nos camarades du RES et de l'AM2E, les déterminants environnementaux dans ce texte qui va décider des grandes orientations de la santé publique pour les prochaines années.

Une autre menace tient aux mesures d'austérité qui pèsent sur les soins ; en particulier, l'Assurance maladie a déclaré en septembre qu'elle va réduire drastiquement son budget consacré à la prévention bucco-dentaire chez les enfants.

Une raison toutefois d'espérer dans l'action de la société civile : le nouveau président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker souhaitait rattacher l'Agence européenne du médicament (EMA) à la branche « entreprises » de la Commission. Les revues *Prescrire* et *British Medical Journal* se sont insurgées contre cette régression (« le médicament n'est pas une marchandise ») et ont finalement obtenu gain de cause : l'EMA reste opportunément sous la tutelle de la direction de la santé et du consommateur.

NOTRE DOSSIER

Le lancement d'alertes



Un cycle de 5 séminaires sur le thème : « Lancement d'alertes, enseignements et perspectives » est proposé tout au long de l'année 2014 par la revue *Les périphériques vous parlent*, le journaliste d'investigation Roger Lenglet et l'association *Adéquations*. L'objectif en est de créer une culture de l'alerte, nourrie par l'expérience de tous.

On trouvera une présentation du cycle de séminaires à cette adresse : <http://www.adequations.org/spip.php?rubrique115>

En outre, quelques temps forts des précédentes sessions accessibles sur Youtube :

- Intervention de la sénatrice Marie-Christine Blandin sur la genèse et les enjeux de la loi relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte promulguée en avril 2013 : https://www.youtube.com/watch?v=VYgC_2ZnlzE
- Intervention du toxicochimiste André Picot sur son parcours : <https://www.youtube.com/watch?v=WbKHgDd4vOg>
- Intervention de la sociologue Annie Thébaud-Mony sociologue, sur la confiscation par les « experts » du savoir médical quant aux maladies professionnelles et sur l'impact des nouvelles organisations du travail sur le lancement d'alerte en milieu professionnel : https://www.youtube.com/watch?v=evTzO_eqb4o
- Intervention de Patrick Saurin sur les prêts toxiques : <https://www.youtube.com/watch?v=AL2EWPzyaU>
- D'autre part, on trouvera à l'adresse suivante des outils très stimulants pour « devenir lanceur d'alerte » en 14 questions : <http://blog.lesperipheriques.org/2014/02/07/lanceurs-alerte/>

Le 4^e séminaire, organisé le 08 octobre, avait pour thème : *Déjouer la contre-offensive des lobbies industriels en inscrivant l'alerte dans la durée et en élargissant la mobilisation citoyenne*. 3 adhérents de NAMD y ont tour à tour pris la parole.

Geoffrey Begon, notre délégué général, dans une intervention intitulée *Quand les victimes et les forces citoyennes s'allient*, a exposé les enjeux de l'Alliance des maladies environnementales émergentes, qui allait être fondée une semaine plus tard lors d'un colloque à l'Assemblée nationale (voir dernière page).

Il a expliqué les grands enjeux de cette *Alliance* : premièrement attirer l'attention des médias et des politiques sur les « maladies environnementales émergentes », à commencer par la fibromyalgie, le syndrome de fatigue chronique, les sensibilités chimiques multiples et l'électrohypersensibilité, qui concernent aujourd'hui au moins 5 % de la population, entraînant des handicaps parfois très lourds, et qui continuent cependant d'être ignorées par les instances sanitaires et par le corps médical. Deuxièmement appeler les responsables politiques à modifier l'environnement dans lequel nous vivons, de sorte à éviter que ne s'aggrave la condition de santé des hypersensibles et à circonscrire la propagation des hypersensibilités et, plus largement, des maladies chroniques.

Geoffrey Begon s'est ensuite intéressé au processus de création de l'*Alliance* : celle-ci répond à un besoin des associations de malades, dont les dirigeants, souvent malades eux-mêmes, peinent à maintenir l'alerte dans la durée, par manque d'énergie, parce qu'ils sont accaparés par leur mission d'entraide ou encore parce qu'ils ne disposent pas *a priori* de compétences médicales et que, même quand ils en acquièrent, ils n'ont pas de titres à faire valoir. D'autre part, la non-reconnaissance des maladies environnementales induit des problèmes en termes de crédibilité et de sous-représentation. Ces deux difficultés (la maladie et sa non-reconnaissance) sont susceptibles de provoquer une usure, une érosion accélérée des bénévoles ; le regroupement semble donc une bonne opportunité pour perdurer à un niveau d'énergie et de visibilité suffisants. Toutefois l'expérience montre qu'une coalition sérieuse n'est pas simple à construire : il faut y consacrer en fait un temps considérable et surmonter de nombreuses frictions qui tiennent aux différentes cultures des associations, à leurs divergences stratégiques ou à leurs intérêts particuliers.

Geoffrey Begon a cependant insisté sur la **nécessité** qu'il y a de se regrouper en dépit des difficultés. En effet, ce que vise en définitive chaque association, de n'est pas simplement l'interdiction d'usage de telle ou telle substance mais une refonte complète de la gestion des dangers. D'autre part, la question fondamentale est la suivante : **l'alerte que nous portons sur le mercure, est-elle encore une « alerte », après 15 ans de lutte ?** En réalité, son centre de gravité s'est déplacé. En effet, théoriquement, l'alerte est un message d'alarme qui doit permettre de dénoncer un dysfonctionnement à l'intérieur d'un système. On attend par suite du « système » qu'il se saisisse du problème et

Marie Grosman, notre conseillère scientifique, intervenait sur le thème : *Le traité de Minamata : une grande avancée grâce aux alertes et à la mobilisation mondiale des ONG.*

Elle a rappelé que la Convention de Minamata sur le Mercure est le fruit de négociations au sein du PNUE qui se sont prolongées de 2010 à 2013 : il s'agit du 1er traité international visant une substance spécifique et son article premier fixe un objectif clair : « Protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et les rejets anthropiques de mercure et de ses composés ». Aujourd'hui, 122 pays ont signé la Convention et 6 l'ont ratifiée (il faudra 50 ratifications pour que la Convention entre en vigueur). Toutefois les victimes de Minamata (cette intoxication massive au méthylmercure due à des rejets industriels dans la baie de Minamata, au Japon) contestent le nom de « Convention de Minamata » ; ils estiment que les problèmes causés par la tragédie qu'ils ont subie ne sont pas résolus et que les conclusions à tirer de cette leçon ne l'ont pas suffisamment été. Ils plaident en particulier pour que la responsabilité repose sur le pollueur : à lui de supporter la réhabilitation des sites contaminés et l'indemnisation des victimes.

Marie Grosman a rappelé les nombreux lobbies industriels qui se sont impliqués dans les négociations du PNUE pour que la Convention soit la moins contraignante possible : *World Coal Association, International Council on Mining and Metals* (dont fait partie Areva), *World Chlorine Council, Latin America Steel Association, United States Council for International Business, Industrie européenne des ciments (CEMBUREAU), European Chemical Industry Council, European Lamp Companies Federation...* ou encore la *Fédération Dentaire Internationale (FDI)*.

le traite afin d'opérer un retour à la normale, à une réalité assainie. Or, ce que nous constatons, c'est une défaillance globale du système : non seulement celui-ci ne réagit pas à l'alerte pour résoudre le problème, mais il s'efforce plutôt de dissoudre l'alerte. Toutes les associations de victimes de notre environnement malade constatent les mêmes verrous : expertises officielles biaisées, industriels soucieux de s'exonérer de leurs responsabilités environnementales et sanitaires, État complice du capital, professions médicales désinformées, etc. C'est seulement par l'action collective que nous pouvons démontrer que ces verrous existent, qu'ils font système... et que nous les ferons sauter.

Face à cette coalition internationale des intérêts privés, les ONG ont également dû organiser une réponse mondialisée. Dès 2002 s'était constitué *the International Ban Mercury Working Group*, coalition de 27 ONG. En 2006, *The Madison Declaration on Mercury Pollution* était signée par 1150 scientifiques. En 2011, d'importantes ONG (HEAL, IPEN) lancent enfin *The Mercury-Free campaign*.

En ce qui concerne plus précisément les amalgames, la Fédération Dentaire Internationale (FDI) a mis en place en 2010 une « Équipe spéciale sur l'Amalgame dentaire » (*Dental Amalgam Task Team ou DATT*), de sorte à « garantir que la communauté dentaire internationale et les questions concernant l'amalgame dentaire soient exactement représentées pendant les délibérations au PNUE ». Il s'agissait en fait d'empêcher l'interdiction du mercure dentaire à l'échelle internationale, dans l'intérêt des fabricants de matériaux dentaires, qui financent largement la FDI. L'entrisme au long cours pratiqué par la FDI auprès de l'OMS s'est révélé pour le moins efficace, puisque l'OMS s'est muée durant les négociations en véritable porte-parole de la FDI – et donc des industriels – au mépris de ses propres rapports.

En réponse, les ONG favorables à l'élimination du Hg dentaire ont créé *l'Alliance Mondiale pour une Dentisterie sans Mercure*, constituée de scientifiques, de dentistes, de juristes, de médecins... sur tous les continents. Soutenue par 80 ONG, *l'Alliance* collabore avec les gouvernements d'une cinquantaine de pays. Si elle n'est pas parvenue à obtenir l'interdiction des amalgames, elle a au moins obtenu des mesures restrictives, alors que le DATT aurait souhaité que le mercure dentaire soit complètement épargné par la Convention.

À présent le combat continue, pays par pays, pour obtenir l'élimination du mercure dentaire.

Malou Legrand, membre de Namd, a témoigné de L'épuisant cheminement d'une victime du mercure. Nous reproduisons ici l'essentiel de son discours.

Bonjour,

Je suis ici pour apporter mon témoignage en tant que « victime » du mercure dentaire.

Cela fait 14 ans que j'ai découvert le pot aux roses, 14 ans que je suis en colère...

Malade chronique pendant plusieurs décennies, en errance médicale, de consultations en examens, sans obtenir d'amélioration durable,... et sans comprendre.

Prise sans doute, au bout du compte, comme le sont des milliers d'autres, pour hypocondriaque ou dépressive; direction psychiatrie à l'horizon assurée... ma chance fut, qu'à une période où j'étais vraiment au bout du rouleau, je sois mise sur cette piste du mercure des amalgames.

Et que je consulte le Dr Melet un jour de l'été 2000, ce médecin atypique qui prend des mesures de vapeurs dans la bouche de ses patients.

Je ne m'étends pas sur la suite : mise en évidence d'une sérieuse intoxication chronique, mise en œuvre en urgence d'une chélation du mercure et d'une dépose très prudente de mes 13 amalgames.

Je me suis aussitôt investie dans l'action de l'association *Non au mercure dentaire* (NAMD), créée deux ans auparavant par des patients de ce médecin, qui avait lancé l'alerte en France sur le risque sanitaire lié à l'amalgame.

Et c'est la citoyenne engagée, plus que la malade, qui parle ici.

Mon présent témoignage pourrait se résumer en une phrase : constat d'une **ENTRAVE systématique et générale faite à toutes les actions participant de cette alerte ; entrave ainsi à l'émergence de la vérité...** au détriment des malades. Et à celui de la Sécurité sociale.

Ces entraves, je les ai vues à l'œuvre, sur plusieurs terrains :

1) Les médecins d'hôpitaux

À Fernand Widal, l'hôpital référent en toxicologie, j'ai été reçue par la grande prêtresse en toxicologie du mercure dentaire, **Chantal Bismuth**. Sa position officielle sur l'innocuité de l'amalgame, aux 'Entretiens de Bichat' de 1999, ne me laissait pas espérer grand chose, mais j'allais voir.

Après lecture des documents que je lui présentai, d'analyses probantes faites par un grand Labo allemand agréé normes européennes, elle en fit faire d'autres, non pertinentes, de sang et d'urine sans mobilisation ; elle m'écrivit ensuite qu'elle ne pourrait me prescrire le chélateur que j'étais venue lui demander, car ses analyses n'avaient pas mis d'intoxication en évidence.

Ce même motif avait été opposé deux ans plus tôt, à l'hôpital de La Pitié Salpêtrière, à un malade atteint d'une sclérose latérale amyotrophique (SLA), présentant une intoxication mercurielle sévère, diagnostiquée par ce même docteur Melet (3000 µg de mercure dans les selles après mobilisation et présence d'argent et d'étain signant que l'intoxication provenait bien des amalgames). Mais les analyses de sang et urine faites par l'hôpital ne leur permettaient pas, avait écrit le chef de service en réponse à une lettre de l'épouse, de confirmer l'existence d'une telle intoxication. Cet homme de 47 ans dans la force de l'âge et directeur d'une unité de 700 salariés, dont les premiers symptômes de SLA étaient apparus quelques semaines après des travaux dentaires (pose de couronnes sur dents porteuses d'anciens amalgames), décèdera 5 ans plus tard, après 4 années sous respirateur, soigné chez lui par son épouse, leurs trois enfants témoins du martyre de leur père, véritable tragédie familiale que j'ai côtoyée trois ans.

2) La collusion entre les instances dentaires et l'Agence du médicament

Mais les « entraves », je les ai constatées aussi hors de mes consultations de patiente, en diverses autres circonstances.

Ainsi, lors du congrès annuel des dentistes de 2002, où je m'étais invitée incognito trois jours de suite, pour assister à 3 forums repérés préalablement : *matériorivigilance, corrosion, démarche qualité*.

Le premier forum portait sur la *matériorivigilance*, il y avait à mes côtés un autre membre de notre association, lui aussi incognito. Le directeur de l'Evaluation des Dispositifs médicaux (DEDIM) de l'Afssaps, **M. Ghislain**, venait d'indiquer au parterre de dentistes présents que ses services avaient reçu une centaine de signalements d'incidents liés à l'amalgame au cours des deux dernières années. Le **Pr Michel Goldberg**, dentiste « expert » auprès de l'Afssaps, bien connu déjà comme défenseur acharné de l'amalgame, prit aussitôt la parole et déclara que ces signalements étaient négligeables car émanant de personnes sectaires qui écrivaient « *sous la dictée de ce bon docteur Melet* ». Ces propos provoquèrent une interpellation de mon voisin à l'adresse du représentant de l'Afssaps, le priant de bien vouloir s'assurer de l'indépendance de leur expert.

Ainsi, d'une autre manière, lorsque le **Dr Robert Regard**, vice président de l'Ordre des Dentistes laissait un message sur le répondeur de ce même membre de Namd de l'interpellation publique ci-dessus évoquée : « *Mon cher confrère,... ne vous inquiétez pas pour ces déclarations d'incidents, l'Afssaps en fait un classement vertical* ». Il croyait en effet, ce 18 septembre 2002, être en ligne avec le répondeur enregistreur d'un dentiste. Le message fut relevé dans les heures suivantes par un huissier sur conseil de notre avocat.

Ces deux incidents à eux seuls nous indiquaient clairement ce que nous subodorions déjà :

L'Agence du médicament était de connivence avec l'ORDRE DES DENTISTES et s'asseyait sur notre alerte !

Faut-il s'étonner de l'inébranlable conviction des praticiens dentistes de terrain ? Pourquoi penseraient-ils que leurs autorités « compétentes » leur mentent à ce point, depuis si longtemps, les maintenant dans l'ignorance et l'erreur quant au risque ?

3) L'Ordre des dentistes fait obstacle à la matériovigilance

Un échange de lettres de l'Ordre des médecins vers l'Ordre des dentistes, où ce même Dr Regard, auteur de la gaffe du « cher confrère », répondait à une interrogation de l'Ordre des médecins sur le cas de l'amalgame dentaire, précisait que « ***L'Afssaps qui reçoit de nombreux signalements d'incidents qui seraient dus à la présence d'obturations à l'amalgame dentaire, n'envisage actuellement aucune action visant ce matériau*** ». La lettre est datée du 22 mai 2002.

Voilà qui était de nature à dissuader toute autre action allant dans le sens de l'alerte sanitaire du côté des médecins ! Comment appeler cela autrement qu'une entrave à l'Alerte et à l'application de la Loi qui régit l'exercice de la veille sanitaire sur les produits de santé ?

4) Comment quelques individus verrouillent le système : l'exemple du Dr Patrick Hescot

Glissée (toujours incognito) le dernier jour du congrès de 2002 évoqué plus haut, au forum titré *Démarche Qualité*, je soulève lors des débats la question de l'amalgame qui n'a pas du tout été évoquée, pour savoir ce qu'il en est au juste, rappelant l'incident de deux jours plus tôt, au forum « matériovigilance », dont j'avais été témoin et où l'on avait frisé le scandale.

Je rappelle que « *nous dentistes* » ne savons pas bien sur quel pied danser avec ce sujet de l'amalgame et du mercure, qui est de plus en plus un questionnement pour nous, et un objet de frottement avec certains patients ; le modérateur me rétorque que ce n'est pas le lieu d'en parler, et que l'amalgame n'est pas à l'ordre du jour. Puis, comme j'insiste, il s'impatiente et répond « *l'amalgame, on y pense, chaque année on en parle, oui, on y pense, croyez moi madame* ». Je n'ai pas loisir d'insister plus, monsieur **Patrick Hescot** m'intimant courtoisement mais fermement de rendre le micro, car ils doivent clôturer la séance.

Précision très utile : ce modérateur de la *Démarche qualité* n'était pas n'importe qui dans le paysage dentaire, puisque **président de l'Union française de Santé Bucco Dentaire, ou UFSBD**. Vous savez :

ce sigle jaune qui se trouve partout, sur les strips de blanchiment *Procter et Gamble*, sur les boîtes de bonbons *Ricola* et, surtout, sur les chewing-gums, *Hollywood*, ou *Wrigley-Freudent*, exposés aux endroits stratégiques, près des caisses des supermarchés, des bureaux de tabac, etc.

La France en est le second consommateur après les États-Unis, avec chaque minute 10 000 chewing-gums consommés, le vent en poupe après l'interdiction de fumer dans les boîtes de nuit (+30% en 2 ans). Le Hic dans tout cela, c'est surtout que l'UFSBD tire une partie substantielle de ses ressources des « dons » de toutes ces industries de la galaxie dentaire.

Et que cet organisme privé est quand même pris partout pour un service public de prévention, portant la respectable parole prévention au cœur même de l'Education Nationale (avec mallettes généreusement fournies et garnies par *Colgate*).

Mais voici une grande nouvelle pour notre pays : **Monsieur Patrick Hescot vient d'être élu par ses pairs pour être dès l'an prochain le nouveau Président de la Fédération dentaire Internationale (FDI)**, cet organisme qui pilote toutes les décisions sur le domaine dentaire mondial (domaine économique florissant qui se situe autour des 15 trillions de \$ 'consommables', amalgame en bonne place) et qui pratique auprès de l'OMS un entrisme très contestable, dont témoigne le fameux faux rapport de l'OMS de 1997, largement dénoncé par les ONG impliquées comme la nôtre dans le combat contre l'amalgame.

Depuis 2002, où monsieur Hescot me répondait « *l'amalgame, on s'en occupe* » il n'apparaît pas vraiment que lui ni ses pairs s'en soient occupés dans la bonne direction ! (D'ailleurs, l'UFSBD a toujours été favorable à l'amalgame, et s'oppose encore aujourd'hui à son élimination. Pour une association qui se targue de faire de la prévention, c'est assez cocasse !)

Sera-t-il meilleur agent d'une véritable prévention santé à la tête de la FDI à Genève, qu'il ne l'a été en France à la tête de l'UFSBD ? Le doute est hélas permis.

Au regard de tout ce dont j'ai été témoin, j'ai encore peu dit... car il eût fallu en tête de ces ENTRAVES à l'ALERTE et à la vérité, exposer tout ce qui a été fait contre le principal protagoniste de cette alerte, le docteur Jean-Jacques Melet : plusieurs comparutions devant l'Ordre, et un cumul d'actes infamants qui l'ont conduit au désespoir, puisqu'il a fini par se donner la mort. Le tout méritant un exposé à part entière.

Je remercie infiniment les organisateurs en tous cas de m'avoir donné l'opportunité d'exprimer aujourd'hui mon « acte public d'accusation ».

Communiqué de presse (16 octobre 2014) – Maladies environnementales émergentes : un colloque pour alerter et pour fédérer les associations



En France, ils sont simplement invisibles. Aucune statistique ne parle d'eux. Les chercheurs les ignorent.

Le système de soins les exclut. La société ne leur accorde aucune place.

Hypersensibles aux substances chimiques ou aux champs électromagnétiques, douloureux ou épuisés chroniques... d'après les données disponibles hors de nos frontières, 5 % de la population est concernée. Et leur nombre est appelé à grossir, car la littérature scientifique le suggère avec force : plus nous sommes exposés à un environnement malade, plus cet environnement nous rend malades.

La distorsion entre l'ampleur du phénomène et son absence de prise en compte par les instances sanitaires est simplement insupportable.

Voilà pourquoi il était nécessaire que **les associations s'unissent et fondent ensemble l'Alliance des maladies environnementales émergentes (AM2E)** pour vérifier que leurs membres et leurs causes font nombre ; pour dénoncer que les victimes de notre environnement malade se confrontent tous aux mêmes injustices,

aux mêmes obstacles, aux mêmes verrous ; et pour assurer que la science est bel et bien de leur côté.

Voilà aussi pourquoi il fallait ébranler l'opinion au cœur même de la vie publique et politique : c'est donc à l'Assemblée nationale que l'AM2E, sur invitation du député EELV Jean-Louis Roumeegas, organise aujourd'hui son premier colloque : *Crise sanitaire des maladies chroniques : les maladies environnementales émergentes nous alertent.*

Avec, au cœur, une double alerte : premièrement, il y a urgence à s'occuper des malades aujourd'hui déconsidérés et maltraités, ce qui suppose de leur donner la parole au sein des instances sanitaires, de consacrer des fonds à la recherche et d'instaurer enfin les fondements d'une médecine environnementale dans notre pays. Deuxièmement, il devient indispensable de modifier notre environnement, de manière à protéger les malades et à prévenir l'apparition des maladies pour les autres.

Nous attendons que ces questions trouvent désormais au sein de la future loi de Santé Publique et du 3e Plan National Santé Environnement la place qui leur revient.

Le site de l'AM2E : www.am2e.org

Ce site proposera très prochainement des extraits du colloque qui s'est tenu le 16 octobre.

Merci infiniment à Lucie Félix, adhérente de NAMD, et à son compagnon Éric Danan pour la réalisation du site et de la brochure de l'AM2E !



<p>Nom, Prénom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Cp, ville : _____</p> <p>Tél : _____</p> <p>Mail : _____</p> <p><input type="checkbox"/> J'adhère à l'association Non au Mercure Dentaire en versant la cotisation annuelle de 30 €</p> <p><input type="checkbox"/> Je soutiens l'action de Non au Mercure Dentaire, je fais un don de : _____ Euros</p>	<p><input type="checkbox"/> Nouvelle adhésion</p> <p><input type="checkbox"/> Renouvellement d'adhésion</p> <p><input type="checkbox"/> Je souhaite figurer sur la Liste-Contacts, pour entrer en contact privé avec les autres adhérents.</p> <p>Professionnels de santé :</p> <p><input type="checkbox"/> Je suis médecin.</p> <p><input type="checkbox"/> Je suis dentiste.</p> <p>Si vous êtes imposable sur le revenu, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts égale à 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Par exemple, un don de 100 Euros ne revient qu'à 33 € après déduction fiscale.</p>
Coupon à adresser à : G. Begon, NAMD, 49 quai Comte Lair, 49400 Saumur	